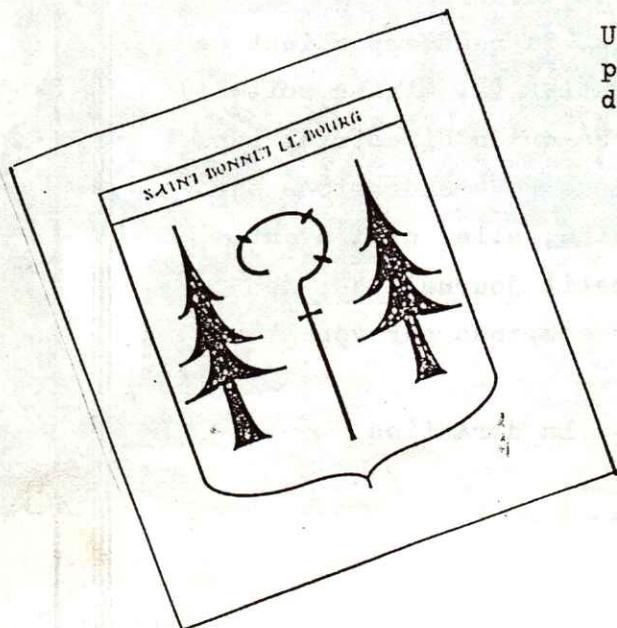


# LE PETIT JOURNAL DU BOURG



Le Hameau de La Roche - SAINT BONNET LE BOURG (Puy de Dôme)



Une bonne action n'est pas déshonorée par une défaite.

Jules ROMAINS.

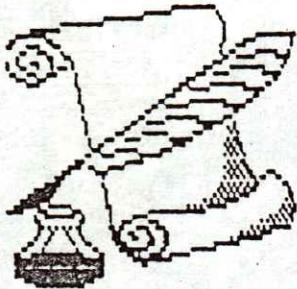


N° 8 - Gratuit

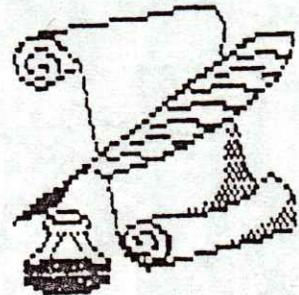
MARS - AVRIL 1991

Siège social : Mairie

Saint BLAISE



## Editorial



Votre journal s'efforce chaque "2 mois" (depuis déjà 14 mois) de répondre à votre attente. Son contenu, qui, nous l'espérons, vous satisfait, demeure une préoccupation constante. Nous voyons bien, malgré tout, aux remarques faites de ci de là, que son orientation vous sied.

Toutefois, le "petit journal du Bourg" peut encore aller plus loin. Il n'appartient qu'à vous, chers amis lecteurs, qu'il en soit ainsi. Quelques aménagements dans la présentation de ses rubriques et articles peuvent intervenir. N'hésitez pas à nous faire connaître votre volonté pour que votre journal devienne de plus en plus agréable. Vos idées, vos articles même sont les bienvenus. Ne soyez pas modestes ou indifférents. Avec vous tous, un souffle différent peut traverser notre publication. Par contre, il nous appartient de souligner avec force que sans votre soutien (si minime soit-il) le "petit journal" n'est et ne sera rien qu'un bimestriel sans saveur. En aucun cas, il ne faut que nous nous endormions sur "nos lauriers". Nous devons, au contraire, aller de l'avant. Donnons à la chaîne (c'est à dire le petit journal) qui nous unit un contenu encore plus fort. Nous comptons sur vous tous comme vous pouvez compter sur nous.

La direction

## " Les remèdes de bonne femme "

Définition : ce sont " des remèdes populaires non prescrits par les médecins ". Sachant que la première faculté de médecine fut créée à Paris au XII<sup>ème</sup> siècle, on peut affirmer que ces remèdes sont aussi vieux que le monde... au moins depuis que l'homme fut chassé du paradis terrestre !.. On peut affirmer aussi que, malgré la médecine moderne très sophistiquée, ils n'ont pas encore totalement disparu... au moins dans nos campagnes.

A la notion de médecine populaire nous associons automatiquement : la sorcellerie, la médecine par les plantes, les conjurations, la médecine parallèle, aux mains des guérisseurs rebouteux ou rhabilleurs, hypnotiseurs, radiesthésistes, etc... Nous pensons aussi aux saints guérisseurs, à ces lieux de pèlerinages célèbres (depuis Orcival jusqu'à Lourdes) à toutes ces déesses invoquées autrefois, au rôle bénéfique de certaines sources, de certains rochers naturels ou menhirs élevés par la main de l'homme. Tous ces sujets sont passionnants mais, faute de place, ne peuvent rentrer dans le cadre de cet article.

Revenons à nos "bonnes femmes" et faisons une première constatation intéressante : ce qui peut s'appeler la médecine fut très tôt associé aux rites religieux et magiques et confié à des prêtres. Les grandes endémies du Moyen âge et pendant tout l'ancien régime, seront longtemps attribuées à la colère divine ou à la possession démoniaque... de nos jours nous rencontrons encore des personnes qui attribuent certains fléaux encore inguérissables, comme le S.I.D.A., à la justice divine plus ou moins immanente !

Il est curieux de constater que ces prêtres, plus ou moins médecins, ne pouvaient se passer de l'aide et des conseils des "femmes expertes". Nous avons tout lieu de penser que ces femmes faisaient partie, par exemple, de la classe sacerdotale druidique, sans pour autant être druides elles-mêmes. A elles les prophéties... peut-être l'enseignement, sûrement la médecine, accompagnée parfois de certaines pratiques que l'on pourrait, abusivement, qualifier de magiques. Il est certain qu'elles mettaient le pied "sur un terrain glissant"..... Certaines d'entre elles, en possession de pouvoirs réels, seront appelées plus tard "sorcières" et bien souvent condamnées par l'Eglise, alors toute puissante, surtout dès qu'elles mêleront le diable à leurs pratiques !

La femme exercera toujours dans le domaine médical un rôle de premier plan; les raisons en sont multiples, nous en proposons trois, ci-après :

1) C'est la femme qui met au monde et, de ce fait, est directement en contact avec la vie, avec la mort aussi... Sa présence à la maison la rend disponible pour observer, soigner et tirer parti de toutes les ressources naturelles autour d'elle. Sa nature de mère la place d'office dans tout ce qui touche la fécondation, la gestation et la naissance. Elle connaît des plantes plus ou moins magiques, hallucinatoires ou sédatives. Ces mêmes plantes, en même temps font peur, mais exercent aussi sur les gens une certaine attraction. L'Eglise reconnaît le pouvoir de ces matrones-sages-femmes, reconnaît surtout leur savoir, mais se méfie, avec juste raison certainement, de toute intervention démoniaque. Jusqu'à la Révolution, l'évêque du lieu ne manquait jamais, lors de ses visites épiscopales pour la confirmation, de se renseigner auprès du curé du lieu et de ses fidèles sur la moralité, la conduite des sages-femmes du village, quand il y en avait ! Il faut savoir que l'obstétrique ne fut officiellement enseignée en faculté qu'au 18<sup>ème</sup> siècle !

2) Lors des grandes épidémies, les parfums et les fards jouent un grand rôle ; ce domaine a toujours été celui de la femme, soucieuse de sa beauté... Au XII<sup>ème</sup> siècle, certes pas dans notre pauvre Livradois, mais chez les Seigneurs, on connaissait les bains de lait d'ânesse, mais aussi les onguents à base de fiente de crocodile, de cervelle de sanglier et de sang de loup ! On connaissait aussi bon nombre de parfums, non seulement pour charmer mais pour lutter contre les miasmes de toutes sortes; à titre préventif ou curatif, et tous ces parfums étaient à base de plantes, fleurs ou... animaux !

3) Les premiers médecins reconnus officiellement n'avaient pas une panoplie de médicaments très engageante. C'est le moment de rappeler que la "thériaque", inventée par le perse Mithridate, roi du Pont, a été le médicament universel utilisé pendant près de deux mille ans ! Il ne fut retiré du CODEX, définitivement, qu'en 1908 !.. C'était une mixture de cinquante-cinq à soixante-quinze substances (suivant les époques) provenant à la fois du règne animal, du règne végétal et du règne minéral, dont la préparation devait se faire sous les yeux de hauts magistrats et de médecins de cour. La poudre de castor et surtout la vipère entraient dans sa composition.

On se souvient d'autre part des railleries de Molière, justifiées par les pratiques médicales officielles réduites aux onguents, purgations et saignées. Il n'est pas étonnant que nos paysans, pleins de bon sens naturel, aient cru longtemps aussi fort aux "remèdes de bonnes femmes" sûrement moins coûteux et tout aussi efficaces, ..ou non efficaces !..

Autrefois on était fataliste, on disait bien :

" Vas où tu veux... meurs où tu dois " .. ou :

" Hâtez-vous de prendre les remèdes pendant qu'ils guérissent ! "

Nous n'avons pas la prétention d'énumérer tous les "remèdes de bonnes femmes" utilisés au cours des siècles... ils sont légion ! De nombreux historiens, médecins, bienfaiteurs, les ont récapitulés ; nous en citerons quelques-uns qui "valent leur pesant de mélasse" et... non dénués de "tout fondement"... comme on le verra !

Nous terminerons par une référence à la science de nos grands-mères, diffusée après la Révolution et transmise par les almanachs et les vieux livres de recettes existant encore dans bon nombre de nos greniers.

Remèdes de grands-mères et remèdes de bonnes femmes sont cousins germains ; les premiers sont plus bourgeois, les seconds sont plus campagnards, plus "humbles" ; les premiers sont, plus édulcorés, plus propres, les seconds plus "gras" mais datant d'une époque où le "tout-à-l'é-gout" n'était que le "tout à l'écurie" ...

Nous retenons quelques recettes citées par Ulysse ROUCHON dans son livre : "La vie paysanne de la Haute-Loire" ; elles concernent les enfants dont beaucoup, rappelons-le, mouraient en bas âge, et les grandes personnes dont l'espérance de vie, alors, ne dépassait guère 35 ans.

#### Pour les enfants

Si le bébé a de la vermine, lui mettre un collier d'ail ; ceci n'empêche pas de faire des emplâtres composés de vers de terre vivants qu'on lui applique sur le ventre, ou de lui introduire dans le fondement un morceau de lard attaché à une ficelle et de l'y laisser "jusqu'à ce qu'il soit chargé de vers"...

#### Contre les engelures et les crevasses

- laver le mal avec son urine
- plonger les mains dans le fumier
- allumer un bout de bougie, faire dégoutter de la cire dans les crevasses ; elles guériront ...

Pour faire tomber les verrues, frotter les verrues avec de la boure de lait ou avec du genêt et jeter le tout derrière soi dans un chemin.

Contre la coqueluche : faire cuire des raves blanches, les presser et, du jus, faire un sirop dont on avalera trois cuillerées par jour.

Contre les oreillons : dépouiller une couleuvre, la mettre dans de l'eau de vie, puis dans du sirop rosat et en imbiber du coton que l'on met dans les oreilles ...

Contre l'angine : faire des gargarismes avec de la tisane de ronce dans laquelle on a ajouté du miel.

Contre le rhume : enrouler autour du cou un bas de laine ; faire transpirer fortement le malade enfoui sous un amoncellement de couvertures et d'édredons, tous rideaux fermés ( pour un lit clos ). Ainsi couvert, le patient absorbe une tisane de fleurs de sureau et "sue" plusieurs chemises.

#### Pour les grandes personnes

Contre la fluxion de poitrine : prendre un coq, un chat ou un pigeon. Sans hésiter, le partager en deux parties et appliquer tout chaud l'animal sur le corps, jusqu'à ce que la chair de l'animal devienne noire. Si c'est une femme qui est malade, il faut une poule ou une chatte.

Faire boire à un homme l'urine d'une fillette de 7 ans, à une femme l'urine d'un garçonnet de 7 ans, ou bien faire boire une infusion faite avec de l'eau dans laquelle on a trempé la chemise récemment souillée d'une femme...

#### Contre la pleurésie

- Ouvrir une poule ou un coq et l'appliquer sur l'estomac
- Avaler du lard fondu mêlé à du vin poivré
- Faire infuser de la fiente de mulet dans du vin blanc, la nuit, et en prendre trois matins

Contre l'épilepsie, on fait manger au malade des vers de terre crus et vivants, de la cervelle de corbeau, un dos de lézard, du foie de taupe, de la bile d'ours, de la fiente d'enfant, de la poudre du crâne d'une femme dans de la confiture... et, attacher un clou de crucifix au bras de l'épileptique

Contre les maux de doigt : fourrer son doigt dans un citron aussi chaud qu'on peut le supporter

#### Contre les panaris

- laver avec de l'urine
- mettre de la poix de cordonnier, de la graisse de serpent
- envelopper le doigt dans un linge trempé dans l'excrément humain, un cataplasme de bouse de vache ou de vers de terre
- mettre le doigt dans l'oreille d'un chat ou dans le fondement d'une poule ou... appliquer des limaces, "mâles" écrasées...

#### Contre les coupures graves

- mettre une toile d'araignée
- laver avec sa propre urine ou, mieux, avec celle d'une fillette de 7 ans

### Contre les hémorragies

- faire cuire trois paquets d'oignons, la "barbe" avec... Mettre le tout dans un vase qu'on recouvre d'un linge; faire un trou dans ce linge pour aspirer le parfum pendant au moins quatre jours... sans discontinuer, probablement...
- saigner du nez sur des fétus de paille en croix
- mettre une clef froide sur la nuque

### Contre la fièvre

- porter en amulette un os de mort
- boire dans un seau d'eau après un cheval

Contre la petite vérole : mettre des crapauds dans le lit des gens qu'on veut préserver. Le crapaud présente sur sa peau de grosses glandes avec un trou central qui rappellent les pustules de la variole... il n'en fallait pas davantage pour que, en vertu de la doctrine des signatures, le crapaud devienne un préservatif souverain.

### Contre les maux de tête

- faire des "exsiccations" à l'oreille ou entre les épaules et les sécher avec des feuilles de chou
- se lier les tempes avec de la corde de pendu...
- se frotter la nuque avec de la graisse d'un petit chien de quinze jours

### Contre la colique

- prendre du cerfeuil, des queues d'oignons qu'on aura bien soin de ne pas laver... de l'ail un peu de résine d'aloès
- faire sécher des pieds de perdrix, les réduire en poudre et en prendre dans du bouillon

### Contre la jaunisse

- prendre l'herbe dite "de charogne", qui sent horriblement mauvais, en faire une omelette avec un œuf frais et du beurre non salé puis, bravement, avaler tout cela sans pain !
- avaler une infusion dans laquelle on a mis des poux ou des os de mort pilés...

### Contre les brûlures

- si les mains ou les doigts sont brûlés, les passer immédiatement dans les cheveux

### Contre le hoquet

- faire peur à celui qui en est atteint

### Contre la peur

- ficher des épingle dans le soulier d'un mort
- quand les enfants ont eu peur, on les fait uriner...

Arrêtons-nous là et... félicitons-nous des progrès de la médecine !

Les remèdes de grand mère, vous les trouverez dans les nombreux ouvrages spécialisés du début du siècle : "Almanach Vermot", "La Médecine des pauvres", le guide des médecins parallèles, etc... Les remèdes sont plus engageants mais il faut toujours s'en méfier un peu, même s'ils ne concernent que l'usage des simples, c'est-à-dire de ces plantes naturelles à nombreuses propriétés.

Pour terminer, soulignons combien l'humour peut être aussi, parfois, un bon remède. En 1720, à Marseille, lors de cette peste terrible et meurtrière, circulait cette recette en forme de poème qui valait son pesant de... tisanes !

" Prenez deux grains d'indifférence  
Autant de résolution  
Dont vous ferez infusion  
Avec du suc de patience.  
Point de procès, point de querelle  
D'ambition ni de faux zèle,  
Une demi-livre de gaieté,  
Deux onces de société  
Avec deux dragmes d'exercice.  
Aucun excès, point d'avarice,  
Un bon grain de dévotion,  
Point de nouvelle opinion.  
Vous mêlerez le tout ensemble,  
En l'infusant, si bon vous semble,  
Avec deux doigts du meilleur vin  
Que vous prendrez chaque matin.  
Vous verrez que cette pratique  
Aux médecins fera la nique."

Quel moral !

PIERRE VEDRINE

Le Dimanche 13 Janvier, après la cérémonie de remise des médailles, s'est déroulé, au restaurant COURTINE, le banquet annuel des sapeurs pompiers. Exceptionnellement, tous les conseillers municipaux et notre instituteur étaient invités pour entourer les médaillés également de la fête. Magnifique et sympathique après-midi qui nous a amené tout doucement à la "soupe à l'oignon" et même, pour certains irréductibles, plus tard que ça (je devrais dire plus tôt).  
A l'année prochaine.

### BLAGUE

Deux bébés font la sieste dans le même lit. Tu es un garçon ou une fille ? demande l'un des 2 poupons. - Je ne sais pas. - Attends, je vais regarder. - Le bébé soulève les draps et procède à un rapide examen. - Tu es une fille, dit-il, en rabaisant le drap. - On t'a mis des chaussons roses.

## Société de chasse :

La société de chasse de Saint Bonnet Le Bourg compte, cette année, 29 adhérents. La saison, malgré une fermeture précoce due au mauvais temps, a été relativement bonne pour les lièvres ; quant aux faisans et perdreaux, elle fut mauvaise. Cette année quatre bracelets "chevreuils" nous ont été attribués. Trois seulement ont été tués respectivement par Michel PISSAVIN, Serge DEMATHIEU et Dominique FAYE. L'arrivée prématurée de la neige n'a pas permis d'abattre le quatrième.

En ce qui concerne le banquet du chevreuil, il aura lieu au restaurant COURTINE le dimanche 24 Mars. Tous les chasseurs et leurs familles ainsi que les résidents de la commune sont cordialement invités moyennant la somme de 120 francs par personne. Il est demandé à tous ceux qui sont intéressés par ce banquet de bien vouloir se faire inscrire avant le 09 Mars, soit au restaurant COURTINE soit auprès de Dominique FAYE, président de la société.

Dominique FAYE

Monsieur VIAL, percepteur à Saint Germain L'Herm depuis 10 ans a rejoint le 04 Février 91 VALENCE (Drôme), lieu de sa nouvelle affectation. Qu'il sache que nous le regretterons tous. En effet, il avait su parfaitement s'intégrer à ce pays qui n'était pas le sien et les nombreux et éminents services qu'il a rendus, surtout au profit des équipes municipales et des secrétaires de mairie font qu'il restera toujours présent, en pensée, parmi nous. Nous lui souhaitons ainsi qu'à madame VIAL et à ses deux enfants une rapide adaptation et une très bonne réussite dans leur nouvelle résidence.

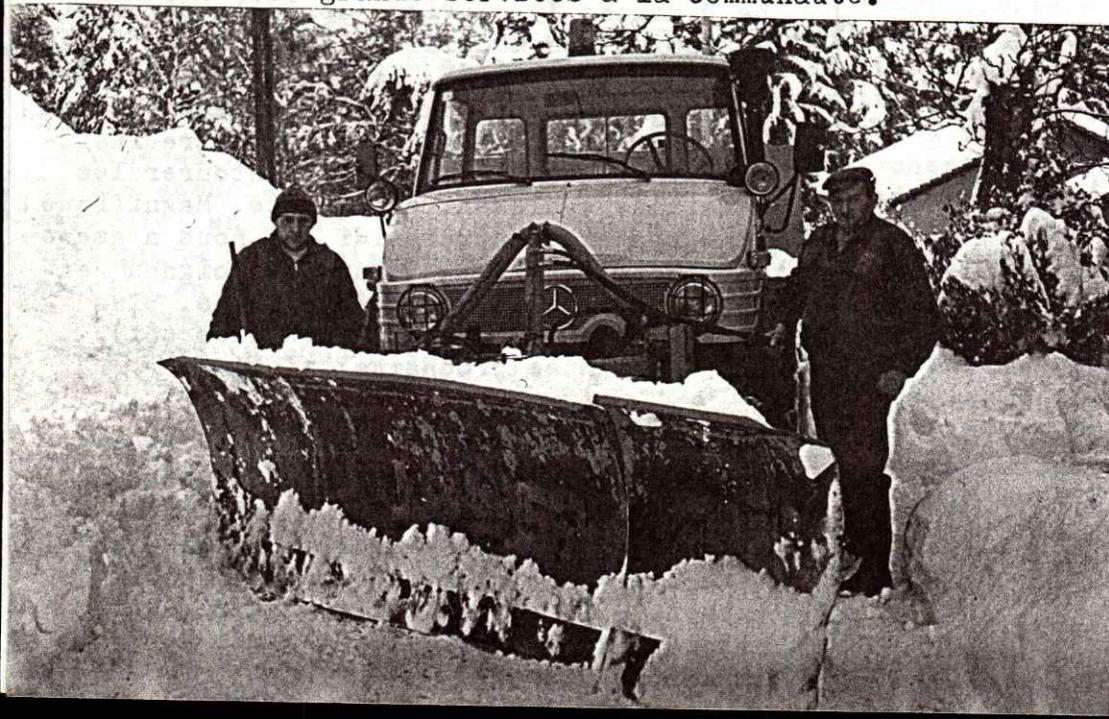
Avec un "agent du trésor" aussi précieux, la perception ne peut être que bien perçue, ... et l'excision moins douloureuse.

La direction

Dons anonymes : Merci aux généreux donateurs. Leur cercle s'est encore agrandi. En effet, nous avons enregistré 3 nouveaux dons de 100 F. et 3 de 50 F. depuis la dernière parution du "petit journal".

Jean-Claude COURTINE, notre employé municipal, n'a pas chômé du 09 au 20 Décembre, au moment où nous avons eu tant de neige. Le "désenneigement" quotidien le voyait sur nos chemins communaux du matin très tôt (avant potron-minet - 03.30/04.00 H.) jusqu'au soir tard dans la nuit et ce, pour le bien de tous les habitants de la commune. Il a rencontré de nombreuses difficultés pas toujours comprises par certains bénéficiaires. Le travail effectué pendant cette période principalement n'a pas été de tout repos. Il faut savoir également que les chemins servant aux enfants des écoles étaient toujours prioritaires, ce qui impliquait que les autres passaient après mais ce procédé employé n'était pas du favoritisme mais une obligation. En tout état de cause, personne n'a été oublié et ce surcroît de travail n'a pas entamé la bonne humeur de notre employé municipal. Qu'il en soit remercié ainsi que tous ceux qui l'ont suivi, pour effectuer ce pénible emploi, à savoir : Christophe COURTINE - Jean-François COURTINE - Serge DEMATHIEU - Daniel FORCE - Daniel GRANGE - Patrick MALFERIOL - André PILLAT.

Il ne faut pas oublier de "tirer notre chapeau" également à Régis et Joseph REBORD ainsi qu'à Jean-Claude FENEYROLS, qui, pendant cette période, ont rendu de très grands services à la communauté.



Jean-Claude COURTINE  
et  
André PILLAT  
faisant la trace.

De Gauche à Droite : Haut

: Abel BRESSOLETTE - Marius MARCHAUD - Lucien CELLIER - Marcel COURTINE -

Georges FENEYROLS - Gaston FENEYROLS -

Milieu

: André MOLLIMARD - Ernest THIOLAS - René LASSAIGNE - Noël NIGOND - Armand STELMEZ -

Emile TERRY - Philippe FRETIERE - Mr GRENIER (Instituteur) - Henry TERRY -

Bas

: René NIGOND - Jean COUVERT - Paul THIOLAS - Roger CELLIER - Marius THIOLAS -

André THIOLAS - Jean DISSARD - Jean GRAND -

1937



*St-Bonnet le Broyé 16 Mars 1937*

Mots	Fléchés	↑	par	JMR	oiseau	Temps	oiseau	Inter-jection	Vente	A l'est	X	Entraves	Hauses	Couleur	Mois	Ann
X	étendues d'eau			Oiseau Génoise							Peintres					
Oiseau	E			G							Moi					A
X	Interjection mouche			T A O N		Etui		lettre								i
qualifi- cation	D A			Ville Italie					A	otant la bride	O T E E					Enlevée
Possèdent	O N T			oiseau					Ville USA		Police				Note	
X	Note symbole			G E A i		canal						Bouts de talus			symbole	
Monnaie	S			Végétal oiseau		Fatigue	oiseau	oiseau								
X	Oiseau					U			Rongeur							
X	Eridan			Edente		S		chef	R O i		Rayon	titre		Fourreau		
	PHRASE CACHEE					E			A							
Service				Pouffe		R i T			Saillie ions		A T O M E S					laus
X	Sifflement			Pomme				champi- gnon	Communa		N					Restes
blie	A			Fruit							T			Flave		Remèdes
de l'esprit	P									Nain	Prince	O				
Symbole	i			Européen								B				Avant Midi
X	X	X		A l'ouest		i N		Jans								Filles
F	Fruit							Unit			Voiture					
X	Arme							Génisse		O G						à l'ouest
Vallée				oiseau usines							R					Montagne
Avant Nous				lâcheur												ville chine
Donc								Thaïlande			A					
X	tracas	Rivière	X	Nazi	Fléuve	X	Aïns	Sentit mauvais	Fours	X						
X												Plainte	Ecole	attaque	Pertur- bation	



Was ist das ? Qu'est-ce que c'est ?

-----

Chez notre instituteur  
C'est comme partout ailleurs.  
Les animaux de compagnie  
S'en vont, pour dormir la nuit  
Hors de l'appartement.  
A la cave, précisément.

Ce soir là, après une bonne émission  
Vue à la télévision  
Le chien TAC et le chat TIC  
C'est là toute une tactique  
Suivent leur maître sans rechigner  
Pour aller se coucher.

A l'entrée de la cave  
Pourtant, l'affaire s'aggrave  
Le chien TAC point ne tique.  
Il est vraiment sympathique.  
Mais le chat TIC attaque  
Il est un peu maniaque.

Il ne veut point aller se coucher.  
Le maître, alors, exaspéré  
Pousse la porte violemment  
Et s'enferme, à la cave, assurément  
Car la porte, bien évidemment  
N'avait plus de pêne, ... incidemment.

Was ist das ? Nous voilà frais  
S'écrie l'instit., l'oeil mauvais !  
TIC le chat s'est alors planqué  
Dans un coin, sans doute pour rigoler.  
Quant au chien TAC, pas-à-pas  
Il emmène son maître vers un "vasistas".

Il est possible de passer par ici  
Mais il faut se faire tout petit.  
En fait de "vasistas" ce n'est qu'un soupirail.  
Quel travail pour rentrer au bercail !...  
Pas de problème, bien sûr, pour TAC et TIC  
Mais l'instit., lui, n'a pas leur tactique.

Nous le savons maintenant, il s'en est sorti  
De cette facheuse posture, mais sapristi  
Pour un pêne manquant, quelle peine.  
Aujourd'hui, la situation est sereine.  
Le pêne à nouveau est à sa place.  
Plus de situation cocasse.

#### Conclusion

Pour un pêne perdu, que de peine trouvée.

(Tiré d'un fait réel - Vers libres.)



## Ode à Marius

-----

L'heure de la retraite a sonné  
Pour Marius, notre boulanger.  
Son pétrin ne pétrit plus  
Mais c'est lui qui l'a voulu.

Il n'a plus de pain sur la planche  
Et c'est bien un peu sa revanche;  
Il peut maintenant se reposer  
Car il l'a bien mérité.

Il ne se mettra plus dans le pétrin  
Même pour une bouchée de pain.  
Et tous, sans exception, on lui souhaite  
De passer une excellente retraite.

(01.01.1991.)



Marius, encore dans le pétrin

Retour au Foyer : Fin Janvier a vu le retour dans sa famille de Monsieur Jean-Noël NIGOND (de La Rouveyre) après 1 an de service national qu'il a accompli au sein du 92ème RI de Clermont Ferrand et qu'il a terminé avec le grade de Caporal. Il a fait, avec son régiment, quelques incursions en Allemagne qui lui ont permis de ramener (paraît-il) quelques pierres du tristement fameux mur de Berlin.

La galette des Rois qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse le dimanche 06 Janvier a vu le couronnement d'un nouveau "couple royal". Il s'agit de madame BRAZIER de Dijuste qui a choisi comme roi Monsieur Georges FENEYROLS. Noblesse oblige. Le Roi Georges (1er du nom) devra, pour l'année 1991, troqué son colt et son insigne de shérif contre le sceptre de la royauté pour la bonne satisfaction de tous ses sujets.

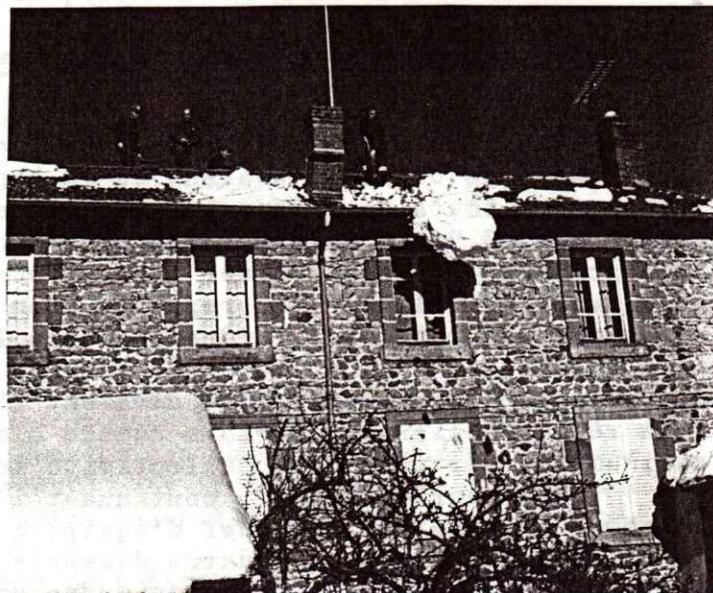


Le couronnement

## Etat civil

### Décès

- Guy MAGAUD, le 02 Janvier 1991.



Les sapeurs en action

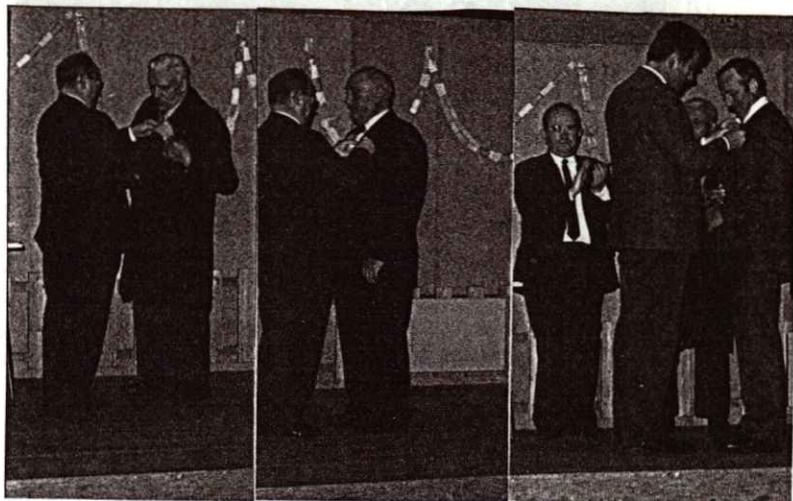
Le 23 Décembre 90, après la messe de onze heures, nos sapeurs pompiers sont intervenus sur le toit de M. et Mme POUSSIER pour finir de démolir une cheminée qui "baillait" dangereusement. La neige dégagée, les briques enlevées une par une nos sapeurs ont réintégré leur local contents, applaudis par les curieux et félicités par les propriétaires du lieu, admiratifs et soulagés.

Madame Jean CLADIERE du Faux a été hospitalisée à AMBERT, pour une phlébite, du 21 Janvier au 02 Février.

Feu de cheminée chez M. et Mme Philippe DUMEIL le 03 Février 91 à 17 heures. Intervention efficace des pompiers.

Le dimanche 13 Janvier, en fin de matinée, a eu lieu à la salle des fêtes une cérémonie bien sympathique, organisée pour la remise de la "Médaille d'honneur régionale, départementale et communale" à trois personnalités de notre commune : MM Maurice PILLAT, maire honoraire - Gaston CHADUC, ancien garde champêtre - Régis REBORD, maire en exercice.

Remise des médailles à MM. ...



M. PILLAT

G. CHADUC

R. REBORD

Monsieur BORIUS, notre sous-préfet, s'était excusé ainsi que Monsieur ADEVAH-POEUF, notre député qui était représenté par son secrétaire ; mais tous les maires du canton de Saint Germain L'Herm et des communes voisines de Saint Bonnet Le Bourg hors de ce canton étaient là, ainsi que Monsieur VIAL receveur des impôts, une délégation de la gendarmerie de Saint Germain avec son chef et René CHASSAING représentant les pompiers de Saint Germain. Tous nos pompiers étaient également présents, en grande tenue puisqu'ils fêtaient ce jour-là leur patronne, Ste BARBE.

Monsieur Georges CHOMETON, notre conseiller général et Monsieur CHASSAIGNE, conseiller général de Saint-Amand-Roche-Savine et vice-président du conseil général, étaient

venus remettre les médailles.

Régis REBORD, notre maire actuel, après avoir remercié les personnalités présentes et tous ceux qui avaient eu la bonne idée de venir, salua Monsieur PILLAT et lui exprima toute sa reconnaissance et celle de la commune. Il remercia ensuite Gaston CHADUC "qui, pendant 36 ans, a parcouru, à pied ou en mobylette, les chemins de la commune pour distribuer les convocations et relever les compteurs d'eau si bien que, dans les villages, on regrette bien de ne plus avoir sa visite; Gaston CHADUC qui a même su rétablir l'ordre et faire la paix entre des voisins agressifs."

Georges CHOMETON, qui prit ensuite la parole, précisa que les trois médailles qui allaient être remises "ne devaient rien à la faveur ou au bon vouloir des hommes, mais récompensaient un certain nombre d'années de dévouement et de fidélité (20 ans minimum) au service d'une collectivité territoriale et de ses habitants".

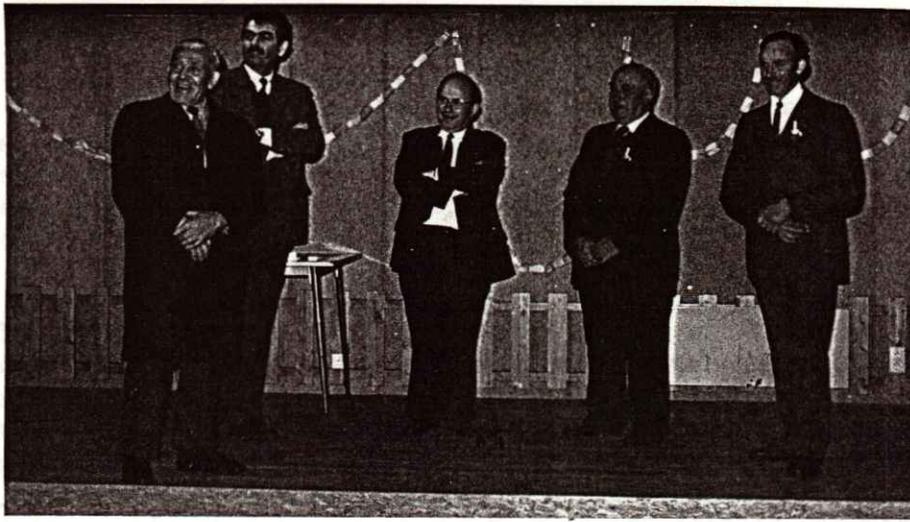
Oui, Maurice PILLAT, continua-t-il, aujourd'hui nous honorons en votre personne l'homme, l'animateur, le chef d'équipe qui, avec le soutien de son épouse et de sa famille, a passé plus de quatre décennies à la tête de la municipalité de Saint Bonnet Le Bourg. C'est après avoir acquis une solide formation à l'école primaire, puis au Cours complémentaire de CUNLHAT et débuté dans la vie professionnelle, qu'ayant épousé une jeune fille du hameau de l'Escouty, vous vous êtes installé dans cette commune.

"Le conflit de 39-45 s'achevait lorsqu'après l'expérience du Comité local de libération vous deveniez maire le 03 Mai 1945. Votre carrière a été ponctuée de réalisations importantes : pour commencer, en 1947, l'adduction d'eau du bourg était réalisée; coup de maître, compte tenu des conditions de l'époque."

Georges CHOMETON cite toutes les réamisations qui ont jalonné la carrière de Monsieur PILLAT. "Voilà de quoi, dit-il, remplir une vie d'élu, une vie d'homme au service de ses compatriotes. Vous y avez ajouté, cher ami, la participation active à la vie associative, l'acceptation d'un mandat d'administrateur de la Mutualité Sociale Agricole; en outre, vous avez trouvé le temps de créer, à côté de votre ferme, une entreprise industrielle de scierie. Et tout ceci sans bruit, sans battage médiatique avec, bien évidemment, son lot de satisfactions, mais aussi de peines".

"Tous ceux qui sont ici aujourd'hui, tous vos amis, qui ont tenu à partager votre joie, à vous dire leur fierté de vous voir honoré, vous expriment leur chaleureuse amitié."

"Il est juste que Gaston CHADUC qui, à partir de 1953, fut garde-champêtre, soit aussi à l'honneur aujourd'hui avec celui dont il fut le collaborateur discret et disponible et que Régis REBORD, qui a succédé Monsieur PILLAT depuis 1959 et lui a succédé à la tête du conseil municipal, se trouve à ses côtés lui aussi. Les deux élus et l'employé communal qui sont honorés aujourd'hui témoignent de l'esprit d'équipe que Maurice PILLAT a toujours su faire prévaloir malgré, comme partout, certaines difficultés".



Les trois médaillés ainsi que MM. CHOMETON et CHASSAIGNE.

Notre conseiller général ajoute qu'il est persuadé que M. PILLAT, en ce début d'année, formule des vœux pour que les vents de 1991 soient propices aux projets de Régis REBORDet de son équipe, "mais n'oublions pas que, comme l'a écrit Sénèque "les vents ne favorisent que ceux qui savent où ils vont"

C'est ensuite Monsieur CHASSAIGNE, maire de Saint-Amand-Roche-Savine et vice-président du Conseil général qui exprime le plaisir qu'il éprouve à venir à Saint Bonnet Le Bourg, parce qu'il a toujours collaboré avec M. PILLAT et que les deux cantons de Saint Germain et

de Saint-Amand collaborent eux aussi. Il souligne également "la continuité entre l'ancien et le nouveau maire".

MM. CHOMETON et CHASSAIGNE procèdent alors à la remise des médailles :  
 - de vermeil pour M. PILLAT, qui a déjà reçu la médaille d'argent;  
 - d'argent pour Gaston CHADUC et Régis REBORD.

Monsieur PILLAT, très ému et très applaudi, termine la cérémonie en précisant que : "Si le maire a le mérite de faire des réalisations, c'est parce qu'il y a une grande proportion des habitants qui participent à son action".

Bien entendu, la fête s'est terminée autour du "Verre de l'Amitié"...

Mme POUSSIER.



Quelques vues ... de la cérémonie

**"L'Art de conserver vos papiers" (Suite)****EVENEMENTS FAMILIAUX****Mariage : 1°) Contrat de Mariage :**

Ce document est établi par un notaire avant le mariage civil. Conservez le toute votre vie. En cas de perte, ce notaire (ou son successeur) vous en délivrera une "Expédition" (reproduction intégrale et originale ayant valeur légale) contre remboursement de ses frais.

**2°) Donation entre époux :**

Cet acte notarié est passé dans ou après le contrat de mariage. Il prend effet au décès de l'un des époux. La donation profite au conjoint survivant. Il faut donc le conserver (ou s'en faire délivrer une expédition en cas de perte.

**3°) Le livret de famille :**

Il est remis à la mairie lors du mariage. Il fait état de la naissance des enfants, de la séparation de corps, du divorce, du décès des époux. C'est à partir de ce document que les fiches d'état-civil sont établies. Son utilité se révèle parfois lors de recherches généalogiques. Il vous sera réclamé par le notaire chargé de la rédaction d'actes notariés. Les célibataires ayant des enfants à charge peuvent également le demander. Conservez le livret de famille toute votre vie. En cas de perte ou de vol ou de destruction, la mairie de votre domicile en établira un duplicata.

**4°) Acte de mariage :**

Un extrait d'acte de mariage vous sera réclamé pour un certain nombre de démarches. Il est délivré gratuitement par la mairie où a été célébré le mariage. La validité est limitée à 3 ou 6 mois selon les administrations. Jetez les extraits d'acte de mariage de plus de 6 mois de date.

**5°) Acte de naissance :**

Les extraits d'acte de naissance vous seront demandés pour un grand nombre de formalités. Ils sont délivrés par la mairie où a été déclarée la naissance. La plupart du temps, leur validité est réduite à 3 ou 6 mois selon les administrations. Jetez les extraits d'acte de naissance de plus de 6 mois de date.

**6°) Divorce ou séparation de corps :****a) Jugement du divorce :**

Il peut s'agir d'un jugement à la suite d'un divorce pour fautes ou d'un consentement mutuel et, dans ce dernier cas, il est accompagné d'une convention définitive qui représente, en fait, le partage des biens entre époux. Conservez toute la vie le jugement de divorce. En cas de perte ou de vol, le tribunal ou votre avocat pourra vous adresser une photocopie de ces pièces.

**b) Jugement ou ordonnance fixant le montant de la pension :**

Ces documents fixent le montant de la pension, ses modalités de révision et la durée de l'obligation de paiement. Conservez le tant que la pension est due et 5 ans au delà de la dernière échéance.

**c) Arriérés de pension :**

Les arriérés de pension alimentaire se prescrivent par 5 ans (art. 2277 du code civil). Conservez 5 ans les justificatifs de paiement au delà de chaque échéance.

A suivre ...

André GATEAU

## Le Moulin de La Roche.

-----

A l'origine, (nous ignorons la date exacte) il était construit en un lieu dit "GRANGEBAS" situé à mi-chemin entre les hameaux de La Grange et de La Roche sur le ruisseau de l'étang de Marchaud.

Aux environs de 1850 - 1860 (là non plus, nous ne sommes pas certain de la date), le moulin fut transféré à La Roche, en un lieu où la pente du ruisseau était plus grande donc plus intéressante. Nous connaissons les protagonistes de ce transfert. Il s'agit de Benoit GUILLOT (né en 1809) arrière grand père de Marie Rose GUILLOT et d'un dénommé PASSEMARD arrière grand père de Blanche PASSEMARD. Ils ont, dans le même temps construit une partie de la maison d'habitation actuelle.

A la fin du siècle dernier, Monsieur Claude TERRY (né le 23.11.1861) du hameau de La Grange devient propriétaire du dit moulin avant de le céder en 1904 à Monsieur Louis OLLEON de Chambon sur Dolore (habitant à l'époque la maison actuelle de la famille Montel, à La Grange).

Puis en 1909, Monsieur Aimé DAUMAS achète le moulin et le fait tourner jusqu'au début de la seconde guerre mondiale. En effet, le moulin ne fonctionnera pas de 1940 à 1945.

Monsieur Benoit DAUMAS prendra la succession de son père en 1945 jusqu'en 1972, date de la fermeture définitive.

Le travail du meunier consistait à s'occuper de la mouture du grain amené. La farine et le son correspondant étaient rendus moyennant finance (évidemment) pour le travail effectué.

La roue du moulin de La Roche fut revendue en pièces détachées à un particulier habitant ARREAU, chef lieu de canton des Hautes Pyrénées. Remontée dans un vieux moulin de ce chef lieu, elle tourne toujours mais cette fois, pour l'agrément de ses propriétaires et sans doute des visiteurs.

Si l'on pouvait la faire parler, peut-être nous en dirait-elle plus sur sa longue et utile carrière en Haut Livradois.

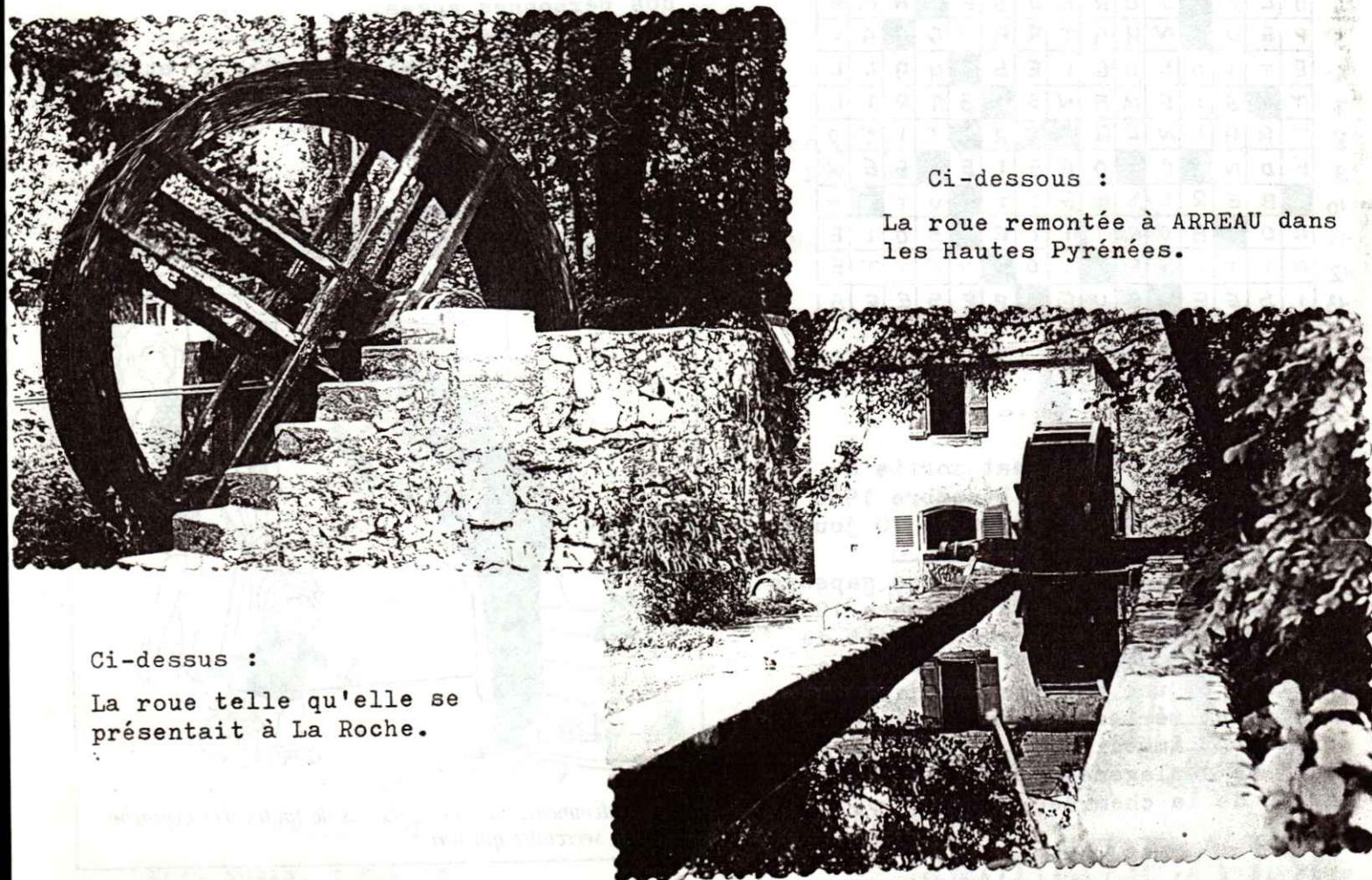
(Renseignements pris chez Monsieur et Madame DAUMAS à La Roche)

Ci-dessous :

La roue remontée à ARREAU dans les Hautes Pyrénées.

Ci-dessus :

La roue telle qu'elle se présentait à La Roche.



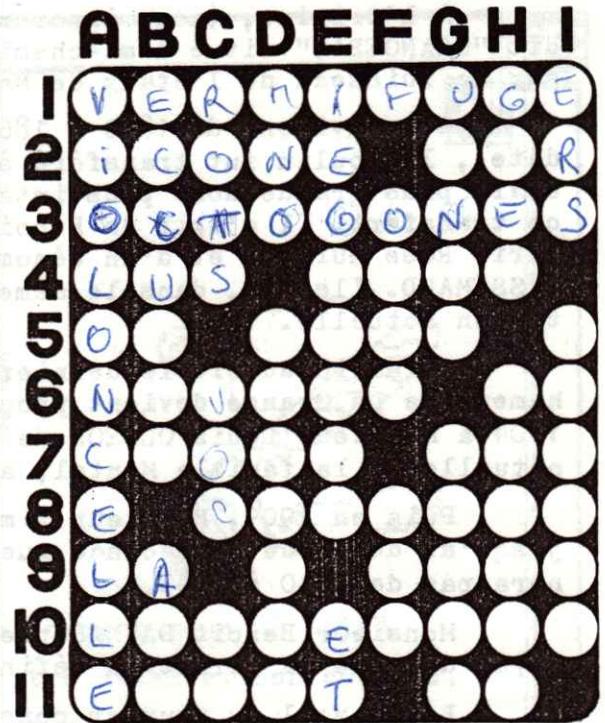
**Horizontalement :**

- 1 . - Herbe aux chats.
- 2 . - Image sainte - Chaste.
- 3 . - Ont 8 côtés.
- 4 . - Vus - Epaissie (pour une sauce).
- 5 . - Dans l'oeil - Terre argileuse.
- 6 . - Mois républicain - Note.
- 7 . - Furoncles - Roue à gorge.
- 8 . - Peu rigoureux.
- 9 . - Ici - Enflammé.
10. - Elles peuvent être magiques.
11. - Peintre du mouvement dada - Accompagne les docteurs.

**Verticalement :**

- A . - Instrument de musique.
- B . - Réception - Rivière ou massif.
- C . - Portions - Début de vocalise - Lettres d'hôtel.
- D . - Chevalier désordonné - Billets galants.
- E . - Plante à saveur sucrée - Liaison.
- F . - Département - Communauté villageoise en Russie.
- G . - Arrêt - C'est l'affaire du roi.
- H . - Multitude - Caribous.
- I . - Lentilles - Heureuses.

**Mots Croisés N° 8**



*Réponse aux Mots Croisés n° 7*

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
1	E	S	P	I	N	G	O	L	E	A	L	E	N	E	
2	S	T	E	R	I	L	E	N	O	R	O	D	O	M	
3	C	Y	R	E	N	E	T	T	I	S	E	R	E		
4	O	L	T	O	C	R	E	U	S	E	A	M	R		
5	P	E	U	N	H	A	T	R	A	N	G	A	I		
6	E	T	I	O	L	O	G	I	E	S	H	A	L	L	
7	T	S	I	E	M	E	N	S	B	A	R	I	L		
8	T	R	A	I	N	E	R	R	T	I	T	O			
9	E	O	N	C	O	A	S	I	S	S	E	N			
10	B	E	R	L	I	N	G	O	T	U	T	N			
11	L	O	A	O	R	T	I	T	E	S	O	I	E		
12	A	T	T	I	S	E	L	O	N	E	T	T	E		
13	I	S	E	E	S	U	E	P	E	S	E	E	S		

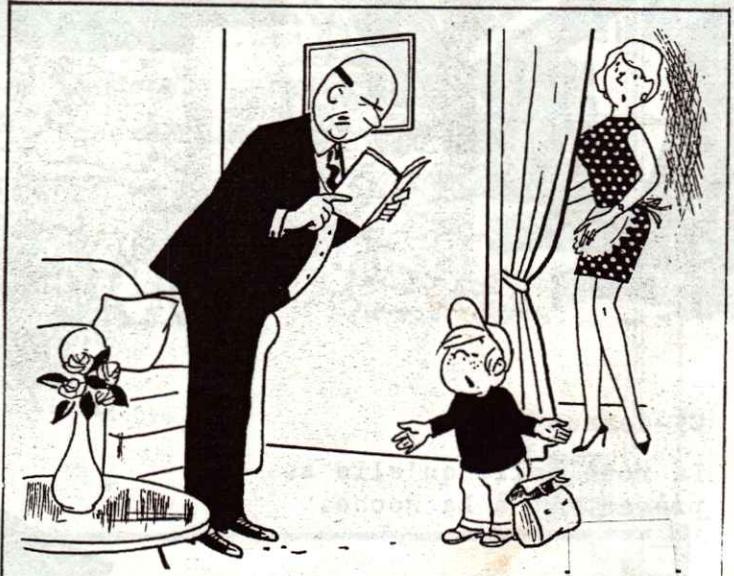
Le Loto annuel de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) aura lieu le dimanche 03 Mars 1991 à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Saint Bonnet Le Chastel. Nous espérons que vous viendrez nombreux à cette manifestation pour soutenir cette association de bénévoles qui se donne beaucoup de mal (dans notre canton) pour le bien de nos personnes âgées.

A compter du 01 Janvier 1991, Mr et Mme Jean-claude COURTINE (restaurant) se trouvent être les nouveaux dépositaires du journal "La Montagne".

Madame Eliane NIGOND est sortie de l'hôpital le jeudi 20 Décembre 1990 après une hospitalisation de 10 jours.

Intervention très efficace des sapeurs pompiers le dimanche 23 Décembre 1990, aux environs de midi, sur le toit de Mr et Mme Pierre POUSSIER, pour une cheminée et une antenne médicale qui menaçaient sérieusement de tomber. Leur enlèvement immédiat a provoqué un grand "ouf" de soulagement pour les propriétaires de la cheminée.

**humour**



— Evidemment, toi, tu ne fais pas de fautes d'orthographe, c'est ta secrétaire qui écrit !